



Société : **ALH DIAGNOSTICS**
Tel : 06 29 62 88 05 Fax : 03 27 26 64 86
25 avenue de Saint-Amand 59300 Valenciennes



Xavier HAYE

LE TEST D'INFILTROMETRIE

L'infiltrométrie est une des douze techniques clé pour améliorer l'efficacité énergétique d'un bâtiment. Test instrumenté, il permet de mesurer les flux d'air s'infiltrant dans un bâtiment et de vérifier son étanchéité à l'air. La mesure de perméabilité à l'air ou test de la porte soufflante est normée depuis 2001 par la norme NF EN 13829.

INFILTROMETRIE, LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Depuis 1980, il y a eu de nombreuses incitations gouvernementales pour faire vérifier l'étanchéité à l'air des bâtiments. Il s'agissait surtout de la ventilation naturelle et de son installation correctement dimensionnée. L'infiltrométrie représentait alors peu d'intérêts.

Elle a été prise en compte avec la RT 2005 et le label Bâtiment Basse Consommation BBC-Effinergie . Dans le contexte de l'amélioration de la performance énergétique d'un bâtiment, le poste de déperdition par renouvellement de l'air représente une part conséquente du bilan de chauffage. Par ailleurs, une trop forte étanchéité à l'air conduit à une dégradation de la qualité de l'air et à un risque de condensation. L'étanchéité à l'air est donc primordiale pour optimiser la consommation énergétique d'un bâtiment ([arrêté ministériel du 3 mai 2007](#)).



Ce qui était une mesure pour obtenir le label BBC va devenir la norme avec la RT2012. Cette dernière fixe des objectifs obligatoires de perméabilité à l'air pour les logements neufs que ce soient des maisons individuelles ou des logements collectifs.

Par ailleurs, l'article 17 du chapitre II de l'[arrêté du 26 octobre 2010](#) précise que "*Pour les maisons individuelles ou accolées et les bâtiments collectifs d'habitation, la perméabilité à l'air de l'enveloppe sous 4 Pa, Q4Pa-surf, est inférieure ou égale à :*

0,60 m³/(h.m²) de parois déperditives, hors plancher bas, en maison individuelle ou accolée.

1,00 m³/(h.m²) de parois déperditives, hors plancher bas, en bâtiment collectif d'habitation."